

MAIRIE DE MARCHASTEL

DEPARTEMENT : LOZERE
ARRONDISSEMENT : Mende
CANTON : Nasbinals

Envoyé en préfecture le 17/03/2015

Reçu en préfecture le 17/03/2015

Affiché le

ID : 048-214800914-20150316-2015_9-DE

N°09/2015

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 16/03/2015**

**OBJET : LISTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR
L'ANNEE 2015**

L'an deux mille quinze et le seize mars à 14 heures , le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme CHAYLA Valérie ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres l'attribution des subventions suivantes :

Ass des parents d'élèves école privée Nasbinals	30 X 1 =	30.00 €
Regroupement écoles cantonales	15 X 2 =	30.00 €
Ass des parents d'élèves école publique Nasbinals	30 X 2 =	60.00 €
Club du 3 ^{ème} âge		30.00 €
Football club Nasbinals		30.00 €
Subv except voyage scolaire EP Nasbinals	40 X 2 =	80.00 €
Foyer rural de Nasbinals		50.00 €
Ass. Les Enfants en Aubrac		50.00 €
Ass. EAUbrac		50.00 €

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Fait à MARCHASTEL le 16/03/2015

Le Maire



Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture
et publication ou
notification
le